



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

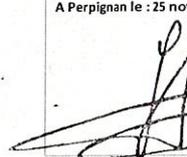
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)		Maxime ESTABEN *Delphine BAGNOULS	MCF PRCE	estaben@univ-perp.fr	Delphine BAGNOULS Laurent CAVAINAC Marion PODESTA Ingrid MILLEREUX Faouzi SOUSSI	PRCE MCF MCF PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

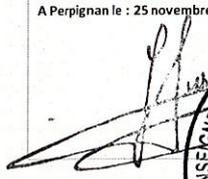
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Gestion Logistique et Transport (GLT)		Maxime ESTABEN * Romain PETIOT	MCF MCF	estaben@uni-perp.fr rpetiot@univ-perp.fr	Assalé ADJE Guillaume CARROUET Eric HOERNER	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

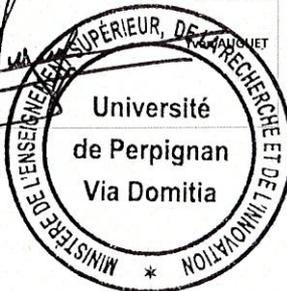
Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Techniques de Commercialisation (TC) Carcassonne		Maxime ESTABEN *Laurent AYRAL	MCF PRCE	david.escax@univ-perp.fr larent.avral@univ-pep.fr	Laurence OMS Vanessa BONNAFOUS Olivier BONHOMME Bruno SALVETAT	MCF PRCE PRCE Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Carrières Juridiques (CJ) Narbonne		Maxime ESTABEN * Delphine LOUIS-CAPORAL	MCF MCF	estaben@univ-perp.fr delphine.louis@univ-perp.fr caporal@univ-perp.fr	Tiphaine ROMBAUTS-CHABROL Dorothee DUBUS Rémy GARCIA	MCF PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Génie Biologique (GB)		Maxime ESTABEN	MCF	goby@univ-perp.fr	Jean-Michel CANTIER	MCF
			*Geneviève LEBARON	MCF	lebaron@univ-perp.fr	Jean-Michel MARTINEZ David DUVAL Carole BLANCHARD Jean-Pierre GOBY Herve CUISSARD Aurélien CHABANNON	MCF Pr MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Génie industriel et maintenance (GIM)		Maxime ESTABEN *François VERNAY	MCF PR	estaben@univ-perp.fr francois.vernay@univ-perp.fr	Martine GRISENTI Fabrice FRUGIER Nicolas BATAILLE	MCF PRCE Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGUSTE



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Génie chimique - Génie des procédés (GCGP)		Maxime ESTABEN	MCF	estaben@univ-perp.fr	Olivier CASTEL	PRAG
			* Jean-Michel CAZEILLES	PRAG	jean-michel.cazeilles@univ-perp.fr	Gaël PLANTARD Vincent GOETZ	PR Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
 Université
 de Perpignan
 Via Domitia



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 3 Août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT Statistique et Informatique		Maxime ESTABEN *Thierry SPINOSA	MCF PRAG	maxime.estaben@univ-perp.fr spinoso@univ-perp.fr	Isabelle UFORTE Pascal DI SCALA Mouna KAMEL Sylvie VIGUIER PLA Farida AOULADOMAR	PRAG PRAG MCF MCF Professionnel
	Décisionnelle (STID) Carcassonne						

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 25 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGUET